

C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E
M E R C R E D I 1 1 A V R I L 2 0 1 2
A 2 0 H 0 0

Le 4 avril 2012, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les conseils municipaux respectifs des quatorze communes membres, se sont réunis dans la salle de la Ferme de la Tremblaye à Bois d'Arcy, sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 4 avril 2012 par Monsieur François de MAZIERES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE sortie à la délibération n°2012-04-23 (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS sortie à la délibération n°2012-04-25, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :

2012.04.01 : Approbation du projet du second Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc 2012-2017.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2012-2017 qui comprend :*
 - *un diagnostic,*
 - *un document d'orientations,*
 - *un programme d'actions;*
- 2) *autorise le Président à transmettre le projet de PLH aux communes afin qu'elles le soumettent à leur conseil dans un délai de deux mois.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012-04-02 : Participation financière de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux projets de développement d'offre bus des lignes « Phébus HEC » et « Phébus de Nuit 3 ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la participation financière de Versailles Grand Parc aux projets de développement d'offre Ligne HEC et Ligne de Nuit Phébus 3 pour un montant maximal de 165,5 K€ HT, base 2008.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012-04-03 : Programme pluriannuel de développement de l'offre bus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le conseil communautaire :

- 1) *approuve le programme pluriannuel de développement d'offre détaillé dans la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.04 : Adoption du projet d'enseignement artistique intercommunal 2012-2015 : actions transversales, projets d'établissement des écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et du Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay et projet associatif.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte le projet d'enseignement artistique intercommunal proposé pour la période 2012-2015 ;*
- 2) *dit que celui-ci s'articule autour d'actions transversales, des projets d'établissement des écoles de musique de Buc et Jouy-en-Josas, du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et du Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay et d'un projet en direction des structures associatives, conformément au document joint en annexe ;*
- 3) *dit que les crédits correspondant seront imputés au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.05 : Acquisition de locaux au 6 avenue de Paris à Versailles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil communautaire,

- 1) *décide l'acquisition d'une partie des bâtiments sis au 6 avenue de Paris à Versailles, d'une surface d'environ 1200 m2 et de 100m2 de caves, dans le respect de l'estimation du Domaine;*
- 2) *dit que les crédits sont prévus au budget 2012, nature 2115, sous-fonction 020 ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.06 : Délégation au Bureau pour la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux du 6 avenue de Paris.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le principe de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir entre la ville et la CAVGP ;*
- 2) *donne délégation au Bureau pour approuver la convention, ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération ;*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.07 : Autorisation donnée au Président de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour l'aménagement des bâtiments du 6 avenue de Paris.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) *autorise le Président à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux ;*

- 2) *autorise le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.08 : Indemnité de conseil au comptable public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

- 1) *décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil ;*
- 2) *de lui accorder l'indemnité de conseil à taux plein à compter de l'exercice 2012 ;*
- 3) *que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Norbert DEMANT ;*
- 4) *dit que la dépense est inscrite au chapitre 011 « charges à caractère général » sous-fonction 020 « administration générale » - nature 6225 « indemnités au comptable et aux régisseurs ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.09 : Recours à l'apprentissage.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil communautaire :

- 1) *décide le recours au contrat d'apprentissage ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ;*
- 3) *décide, conformément à la législation en vigueur, de rémunérer les apprentis selon leur âge et leur niveau de diplôme, et de prendre en charge les frais liés à la formation ;*
- 4) *dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.10 : Modalité de mise en œuvre de la journée solidarité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil communautaire :

- 1) décide qu'une journée de réduction du temps de travail est dorénavant travaillée et précise qu'il s'agit d'une journée supplémentaire travaillée et non rémunérée ;*
- 2) décide qu'une journée de congés annuels sera déduite pour les agents ne bénéficiant pas de journée de réduction du temps de travail ;*
- 3) décide que pour les agents relevant des cadres d'emploi de la filière artistique, la contribution pourra prendre la forme de participation aux projets des conservatoires (rentrée, réunions, manifestation...) ;*
- 4) Indique que les dispositions pour les agents qui n'effectuent pas un service à temps complet s'effectuent au prorata de leurs obligations hebdomadaires.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.11 : Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation relative à la protection sociale complémentaire par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG grande couronne).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil communautaire :

- 1) décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;*
- 2) prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2013.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.12 : Elaboration du plan climat énergie territorial (PCET) de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) décide d'engager la démarche d'élaboration d'un plan climat énergie territorial (PCET) ;*
- 2) décide au préalable, de confier à un prestataire extérieur l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.13 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2010.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) prend acte du rapport de l'année 2010* sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés joint en annexe.*

** Ce document est consultable au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

N° de l'ordre du jour :

2012.04.14 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2011.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) prend acte du rapport de l'année 2011* sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés joint en annexe.*

** Ce document est consultable au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

N° de l'ordre du jour :

2012.04.15 : Modification du règlement intérieur des déchèteries de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

- 1) approuve les modifications apportées dans le règlement des déchèteries du 29 mars 2011, applicable à l'ensemble du réseau de déchèteries ;*
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer le règlement et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.16 : Adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la (SIAEP) vallée de Chauvry et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sausseron (SIEV).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire,

- 1) se prononce pour l'adhésion au SEDIF, à effet au 1er janvier 2013, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des communes de la vallée de Chauvry et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée (SIEV) du Sausseron.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2011.04.17 : Adhésion de Versailles Grand Parc au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la commune de Rennemoulin.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

- 1) *se prononce pour l'adhésion au SMGSEVESC, à effet au 1er juin 2012, de Versailles Grand Parc pour la commune de Rennemoulin ;*
- 2) *accepte la modification de l'article 1 des statuts du SMGSEVESC comme suit : En application des articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé un syndicat mixte qui prend la dénomination de Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).*
 - a) *Sont membres du Syndicat les communes de Marnes-la-Coquette, le Chesnay, Ville d'Avray, la communauté d'agglomération Cœur de Seine (Garches, Saint-Cloud, Vaucresson) ;*
 - b) *sont également membres la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, seulement à raison des territoires des communes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux, et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, seulement à raison des communes de Bailly, Bois-d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles pour la totalité de leurs territoires, et Jouy-en-Josas pour la partie raccordée ;*
 - c) *les communes de Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud, n'adhèrent au Syndicat qu'à raison de la partie de leur territoire qui était desservie par le service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.18 : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de procéder à l'élection des représentants titulaires et des représentants suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble au scrutin public ;*
- 2) *dit que la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble se compose ainsi :*

Membres titulaires :

- M. Gilles CURTI
- M. Christophe BOLLENGIER

Membres suppléants :

- M. Laurent GEOFFRAY
- M. Christian CAMBRILLAT

- M. Gilles PANCHER
- M. Jean-Loup ROTTEMBOURG
- M. Georges DUTRUC-ROSSET

- M. Jean-Marie LEMAÎTRE
- M. Pascal CIAVATTI
- M. André ORHON

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.19 : Conventions diverses de reprise pour les métaux, le carton et le textile issus de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'Ecopoint de Bièvres.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes des conventions suivantes :*
 - *convention de reprise des métaux avec la société METALUFER,*
 - *convention de reprise des cartons avec la société CPR,*
 - *convention de reprise des déchets de textiles avec la société ECO TEXTILE pour permettre la mise en place de bornes de collecte sur l'Ecopoint de Bièvres et la déchèterie de Bois d'Arcy ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *dit que les recettes sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 752 « revenu des immeubles » pour la reprise des métaux et carton.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.20 : Conventions relatives à l'implantation et à l'usage de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets sur des parcelles privées de résidences existantes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention d'implantation et d'usage sur des parcelles privées de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets de résidences existantes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.21 : Modification de la convention de partenariat avec les pharmacies et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux (D.A.S.R.I.).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de cette convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et les pharmacies adhérentes, relative à la collecte et au traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir ;*
- 3) *dit que les dépenses de fourniture de contenants de stockage pour les déchets d'activité de soins à risques infectieux des particuliers dans les pharmacies, de collecte et traitement de ces déchets d'activité de soins à risques infectieux sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 611 « contrat de prestation de service avec entreprise ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.22 : Convention avec l'Institut Pasteur pour la restauration de la chapelle Saint-Nicolas à Rennemoulin.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la participation financière de Versailles Grand Parc au projet de réhabilitation de la chapelle Saint-Nicolas ;*
- 2) *décide d'accorder une aide spécifique d'un montant de 70 000€ ;*
- 3) *donne tout pouvoir au Président ou à son représentant, pour signer la convention et les documents s'y rapportant ;*
- 4) *dit que les dépenses seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.23 : Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de procéder à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) au scrutin public ;*
- 2) désigne M. François LAMBERT comme représentant titulaire et M. Alain LOPPINET comme représentant suppléant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.24 : Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur la dissolution du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (SMBDRV).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles*
- 2) approuve la participation de Versailles Grand Parc au suivi du Plan local de Déplacements*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.25 : Election d'une commission d'appel d'offres pour l'appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de circulations douces en zones urbaines dans le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

- 1) *conformément aux articles 22 et 24 du code des marchés publics et à l'issue du vote au scrutin public, désigne comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres :*

Membres titulaires :

- M. Gilles PANCHER
- M. Thierry VOITELIER
- M. Olivier COLLO
- Mme Frédérique KIBLER
- M. Guy HEMET

Membres suppléants :

- M. Christian JOUANE
- M. Philippe NOYER
- M. Jean GUILBERT
- Mme Dominique CONORT
- M. Philippe LEQUAIN

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.26 : Projet de requalification de l'Allée des Mortemets et aménagement d'un circuit de circulations douces : autorisation du président de solliciter des financements et de signer les documents afférents.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) *approuve le dossier de présentation du projet, consultable au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *donne tout pouvoir au Président ou à son représentant, pour solliciter les aides des différents organismes susceptibles d'apporter leur aide au projet ;*
- 3) *dit que les dépenses seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.27 : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du parking-relais de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole entre l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du parking-relais de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole, consultable au siège de Versailles Grand Parc ;*
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.28 : Convention passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et une commune membre, relative à l'occupation du domaine public par Versailles Grand Parc pour la vidéoprotection urbaine.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) abroge le cadre de convention à passer entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et une commune membre, relative au déploiement de la vidéoprotection urbaine présenté, qui avait été adopté lors de la séance du 7 décembre 2010 ;*
- 2) approuve les dispositions de la convention relative à l'occupation du domaine public d'une commune membre par Versailles Grand Parc pour la vidéoprotection urbaine ;*
- 3) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.29 : Fixation de la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux dépenses communales de vidéoprotection à hauteur de 20 € par habitant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *fixe la participation de Versailles Grand Parc aux dépenses communales liées au déploiement du système de vidéoprotection à 20€ par habitant ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.30 : Versement d'un fonds de concours par la commune de Buc pour le déploiement du système de vidéoprotection communautaire sur sa commune.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les dispositions de la convention relative au fonds de concours versé par la commune de Buc à Versailles Grand Parc pour le déploiement de la vidéoprotection urbaine ;*
- 2) *approuve le versement d'un fonds de concours de la commune de Buc à Versailles Grand Parc à hauteur de deux cent trente-trois mille trois cent onze euros et trente-huit cents (233 311,38 €), à imputer sur la nature 13241 « subvention d'équipement non transférable par une commune membre du groupement à fiscalité propre » ;*
- 3) *précise que le versement interviendra en deux fois : 90% versés dans le mois suivant la délibération du Conseil municipal sur le versement du fonds de concours sur présentation des devis et les 10% restant sur présentation des factures acquittées par le comptable de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.31 : Versement d'un fonds de concours à la commune de Bièvres pour son système de vidéoprotection.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *abroge les dispositions de la délibération 2011-06-29 relative au versement d'un fonds de concours à la commune de Bièvres pour son système de vidéo protection ;*
- 2) *approuve le versement d'un fonds de concours à la commune de Bièvres à hauteur de cent un mille neuf cent soixante euros (101 960€) ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur l'imputation PVIL-110-2041412-0110-VPRO, nature « subventions d'équipement versées à des communes membres du groupement à fiscalité propre » ;*
- 4) *précise que le versement interviendra en deux fois : 80% après délibération de la commune de Bièvres et sur présentation des devis et les 20% restant sur présentation des factures acquittées par le comptable de la commune et des avis d'attribution de subventions relatives à ce dossier, permettant de déterminer les montants restants effectivement à charge de la commune ;*
- 5) *autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.32 : Avenant à la convention pour le versement d'un fonds de concours par la commune de Rocquencourt pour le déploiement du système de vidéoprotection communautaire sur sa commune.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les dispositions de l'avenant n°1 à la convention relative au fonds de concours versé par la commune de Rocquencourt à Versailles Grand Parc pour le déploiement de la vidéoprotection urbaine ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.33 : Adoption des tarifs 2012-2013 des établissements intercommunaux d'enseignement artistique.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de fixer les tarifs des établissements intercommunaux d'enseignement artistique pour l'année scolaire 2012-2013, conformément aux tableaux joints en annexe ;*
- 2) *dit que les crédits seront imputés au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, nature 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » ou nature 7083 « locations diverses (autres qu'immeubles) » ou nature 752 « revenus des immeubles » pour les recettes, nature 165 « dépôts et cautionnement versés et reçus » pour les cautions des locations d'instruments et nature 678 « autres charges exceptionnelles » pour les dépenses en cas de remboursement.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.34 : Révision des règlements intérieurs des établissements intercommunaux d'enseignement artistique.

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes des règlements intérieurs de l'école de musique de Buc, de l'école de musique de Jouy-en-Josas, du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et du Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay ;*
- 2) *rapporte la délibération n°2011-06-15, annule et remplace les règlements intérieurs précédents ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer lesdits règlements intérieurs et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.35 : Conventions de partenariat artistique et pédagogique conclues par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et le Versailles Jazz Festival, le Théâtre Montansier, l'association « Les Chemins de Musique » et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2011.04.36 : Convention de partenariat entre le collège Racine et le Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay pour le fonctionnement de l'option musique.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention de partenariat entre le collège Jean Racine et le Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay pour le fonctionnement des classes à option musique ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.04.37 : Evénements culturels intercommunaux : convention avec la ville de Jouy-en-Josas et la Compagnie Viva La Commedia pour la diffusion du spectacle "Cyrano".

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention de partenariat entre Versailles Grand Parc, la ville de Jouy-en-Josas et la Compagnie Viva La Commedia pour la diffusion du spectacle "Cyrano" à Jouy-en-Josas le 15 juin 2012 ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2011.04.38 : Octroi de subventions pour l'organisation des événements sportifs « Trail du Josas » et « semi-marathon vert de l'allée royale ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *accorde à la ville de Jouy-en-Josas une subvention de fonctionnement d'un montant de 3000 € pour l'organisation du Trail du Josas ;*
- 2) *accorde à la ville de Fontenay-le-Fleury une subvention de fonctionnement d'un montant de 3000 € pour l'organisation du semi-marathon vert de l'allée royale ;*
- 3) *dit que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au budget : fonction 415 « communication » ; nature 657341 « subvention de fonctionnement aux organismes publics : communes ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services